

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/225
6 octobre 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Dual Distribution

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

Amendement au projet de Déclaration internationale des
droits de l'homme (E/800) proposé par le Pérou

Supprimer l'article 16 du texte qui figure au document E/800 et le
remplacer par ce qui suit :

"Toute personne a droit de faire librement profession d'une **foi**
religieuse et de l'exprimer par la pensée et la pratique, tant en public
qu'en privé".
